

<https://jesuschristenfrance.fr/les-saints-papes-et-notre-france/article/le-nouveau-motu-proprio-du-pape-francois-est>

Le nouveau Motu Proprio du pape François est très préoccupant en ce qu'il manifeste une attitude



Date de mise en ligne : samedi 14 août 2021

discriminatoire à l'égard d'une forme liturgique presque exclusive de l'Église catholique

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

- Les Papes et la France -

Le nouveau Motu Proprio du pape François est également très préoccupant en ce qu'il manifeste une attitude discriminatoire à l'égard d'une forme liturgique presque millénaire de l'Église catholique

« Le nouveau Motu Proprio du pape François est également très préoccupant en ce qu'il manifeste une attitude discriminatoire à l'égard d'une forme liturgique presque millénaire de l'Église catholique », a déclaré Mgr Schneider au journal «The Remnant».

(The Remnant) - Dans sa première interview imprimée depuis la publication du nouveau décret du pape François restreignant la messe latine traditionnelle, Traditionis Custodes, l'évêque Athanasius Schneider a déclaré que le document « avilit » une liturgie millénaire du rite romain, commet une « injustice » contre les catholiques qui y adhèrent et crée une « société à deux classes » dans l'Église.

« Les privilégiés de première classe sont ceux qui adhèrent à la liturgie réformée », affirme Mgr Schneider, « et les catholiques de seconde classe, qui seront désormais à peine tolérés, comprennent un grand nombre de familles, d'enfants, de jeunes et de prêtres catholiques » qui, à travers la liturgie traditionnelle, ont « fait l'expérience, avec un grand bénéfice spirituel, de la réalité et du mystère de l'Église. »

L'évêque affirme également que « l'attitude étonnamment étroite d'esprit » et le « ton désobligeant » du motu proprio et de la lettre qui l'accompagne contrastent de manière flagrante non seulement avec les principes directeurs du pontificat actuel, mais vont également à l'encontre de la revendication « conciliaire » d'« ouverture à la diversité » et du rejet de l'« uniformité » liturgique.

Dans cet entretien exclusif, Mgr Athanasius Schneider, auxiliaire d'Astana, au Kazakhstan, évoque ses principales préoccupations concernant le document, donne des conseils aux séminaristes et aux jeunes prêtres qui craignent de se voir interdire la célébration de la messe traditionnelle, et répond à l'affirmation du pape François selon laquelle la ligne de conduite qu'il a choisie est analogue à celle adoptée par le pape saint Pie V. Il défend également les catholiques qui assistent à la messe traditionnelle en tant que membres de l'Église catholique.

Il défend également les catholiques qui participent à la messe traditionnelle contre ce qu'il considère comme les accusations injustes du document selon lesquelles ils sèment la division et renient Vatican II. Une « partie considérable » des jeunes familles catholiques et des autres personnes qui assistent à la messe traditionnelle « se tiennent à l'écart » des discussions sur Vatican II et la politique ecclésiale, soutient l'évêque. « Ils veulent simplement adorer Dieu dans la forme liturgique par laquelle Dieu a touché et transformé leurs coeurs et leurs vies. »

Mgr Schneider fait également l'éloge de ses frères dans l'épiscopat qui ont soutenu les fidèles en réponse aux nouvelles mesures, et se dit convaincu que le nouveau décret aura finalement un « effet boomerang. » La « croissance continue » de la messe traditionnelle à travers le monde, dit-il, est « sans aucun doute l'oeuvre de l'Esprit Saint, et un véritable signe de notre temps. »

Il encourage donc le pape François et les personnes chargées de mettre en oeuvre les nouvelles mesures à tenir compte du « sage conseil » de Gamaliel à ceux qui persécutaient les premiers chrétiens (Actes 5:38-39), de peur qu'ils ne se retrouvent « opposés à Dieu. »

Voici l'intégralité de l'entretien avec l'évêque Athanasius Schneider.

Diane Montagna : Votre Excellence, la nouvelle lettre apostolique du pape François, publiée motu proprio le 16 juillet 2021, s'intitule « Traditionis Custodes » (Gardiens de la Tradition). Quelle a été votre première impression sur le choix de ce titre ?

Mgr Schneider : Ma première impression était celle d'un berger qui, au lieu de sentir ses moutons, les frappe rageusement avec un bâton.

Quelles sont vos impressions générales sur le Motu Proprio et sur la Lettre du Pape François aux évêques du monde entier qui l'accompagne, dans laquelle il explique son raisonnement pour restreindre la Messe latine traditionnelle ?

Dans son exhortation apostolique programmatique Evangelii Gaudium, le Pape François préconise « certaines attitudes qui favorisent l'ouverture au message : l'accessibilité, la disponibilité au dialogue, la patience, la chaleur et l'accueil sans jugement » (n. 165). Pourtant, à la lecture du nouveau Motu Proprio et de la Lettre qui l'accompagne, on a l'impression inverse, à savoir que le document, dans son ensemble, fait preuve d'une intolérance pastorale et même d'une rigidité spirituelle. Le Motu Proprio et la Lettre qui l'accompagne communiquent un esprit de jugement et d'accueil. Dans le document sur la fraternité humaine (signé à Abu Dhabi le 4 février 2019), le pape François embrasse la « diversité des religions », alors que dans son nouveau Motu Proprio, il rejette résolument la diversité des formes liturgiques du rite romain.

Quel contraste flagrant d'attitude présente ce Motu Proprio, par rapport au principe directeur du pontificat du pape François, à savoir l'inclusion et l'amour préférentiel pour les minorités et ceux qui se trouvent aux périphéries dans la vie de l'Église. Et quelle position étonnamment étroite d'esprit on découvre dans le Motu Proprio, en contraste avec les propres mots du Pape François : « Nous savons que nous sommes tentés de diverses manières d'adopter la logique du privilège qui nous sépare, nous exclut et nous ferme, tout en séparant, excluant et fermant les rêves et les vies de tant de nos frères et soeurs » (Homélie aux Vêpres, 31 décembre 2016). Les nouvelles normes du Motu Proprio rabaissent la forme millénaire de la lex orandi de l'Église romaine et, en même temps, ferment « les rêves et les vies de tant » de familles catholiques, et surtout de jeunes et de jeunes prêtres, dont la vie spirituelle et l'amour pour le Christ et l'Église ont grandi et ont grandement bénéficié de la forme traditionnelle de la Sainte Messe.

Le Motu Proprio établit un principe d'une rare exclusivité liturgique, en affirmant que les nouveaux livres liturgiques promulgués sont la seule expression [unica] de la lex orandi du Rite Romain (Art. 1). Quel contraste cette position, aussi, avec ces paroles du pape François : « Il est vrai que l'Esprit Saint suscite dans l'Église des charismes différents, qui, à première vue, peuvent sembler créer du désordre. Sous sa conduite, cependant, ils constituent une immense richesse, parce que l'Esprit Saint est l'Esprit de l'unité, ce qui n'est pas la même chose que l'uniformité » (Homélie du pape François à la cathédrale catholique du

Saint-Esprit, Istanbul, samedi 29 novembre 2014).

Quelles sont vos plus grandes préoccupations concernant le nouveau document ?

En tant qu'évêque, l'une de mes principales préoccupations est que, au lieu de favoriser une plus grande unité par la coexistence de diverses formes liturgiques authentiques, le Motu Proprio crée une société à deux classes dans l'Église, c'est-à-dire des catholiques de première classe et des catholiques de seconde classe. Les privilégiés de première classe sont ceux qui adhèrent à la liturgie réformée, c'est-à-dire le Novus Ordo, et les catholiques de seconde classe, qui seront désormais à peine tolérés, comprennent un grand nombre de familles, d'enfants, de jeunes et de prêtres catholiques qui, au cours des dernières décennies, ont grandi dans la liturgie traditionnelle et ont fait l'expérience, avec un grand bénéfice spirituel, de la réalité et du mystère de l'Église grâce à cette forme liturgique, que les générations précédentes considéraient comme sacrée et qui a formé tant de saints et de catholiques exceptionnels au cours de l'histoire.

Le Motu Proprio et la lettre qui l'accompagne commettent une injustice à l'égard de tous les catholiques qui adhèrent à la forme liturgique traditionnelle, en les accusant d'être source de division et de rejeter le Concile Vatican II. En fait, une partie considérable de ces catholiques se tient loin des discussions doctrinales concernant Vatican II, le nouvel ordre de la Messe (Novus Ordo Missae), et d'autres problèmes impliquant la politique ecclésiastique. Ils veulent simplement adorer Dieu dans la forme liturgique par laquelle Dieu a touché et transformé leurs cœurs et leurs vies. L'argument invoqué dans le Motu Proprio et la lettre qui l'accompagne, à savoir que la forme liturgique traditionnelle crée des divisions et menace l'unité de l'Église, est réfuté par les faits. En outre, le ton désobligeant adopté dans ces documents à l'encontre de la forme liturgique traditionnelle conduirait tout observateur impartial à conclure que de tels arguments ne sont qu'un prétexte et une ruse, et que quelque chose d'autre est en jeu ici.

Dans quelle mesure trouvez-vous convaincante la comparaison faite par le pape François (dans sa lettre d'accompagnement aux évêques) entre ses nouvelles mesures et celles adoptées par saint Pie V en 1570 ?

L'époque du Concile Vatican II et de l'Église dite « conciliaire » a été caractérisée par une ouverture à la diversité et à l'inclusion des spiritualités et des expressions liturgiques locales, ainsi que par le rejet du principe d'uniformité de la pratique liturgique de l'Église. Tout au long de l'histoire, la véritable attitude pastorale a été celle de la tolérance et du respect envers une diversité de formes liturgiques, à condition qu'elles expriment l'intégrité de la foi catholique, la dignité et le caractère sacré des formes rituelles, et qu'elles portent un véritable fruit spirituel dans la vie des fidèles. Dans le passé, l'Église romaine a reconnu la diversité des expressions dans sa *lex orandi*. Dans la constitution apostolique promulguant la liturgie tridentine, *Quo Primum* (1570), le pape Pie V, en approuvant toutes les expressions liturgiques de l'Église romaine qui avaient plus de deux cents ans, les reconnaissait comme une expression également digne et légitime de la *lex orandi* de l'Église romaine. Dans cette bulle, le pape Pie V déclare qu'il n'annule en aucune façon les autres expressions liturgiques légitimes de l'Église romaine. La forme liturgique de l'Église romaine qui était valide jusqu'à la réforme de Paul VI n'est pas née avec Pie V, mais était substantiellement inchangée même des siècles avant le Concile de Trente. La première édition imprimée du *Missale Romanum* date de 1470, soit cent ans avant le missel publié par Pie V. L'ordre de la Messe des deux missels est presque identique ; la différence réside davantage dans des éléments secondaires, tels que le calendrier, le nombre de préfaces et des normes rubriques plus précises.

L'Église n'a jamais rejeté ce qui, au cours de nombreux siècles, a exprimé le caractère sacré, la précision doctrinale et la richesse spirituelle, et a été exalté par de nombreux papes, de grands théologiens (par exemple saint Thomas d'Aquin) et de nombreux saints. Les peuples d'Europe occidentale et, en partie, d'Europe orientale, d'Europe du Nord et du Sud, des Amériques, d'Afrique et d'Asie ont été évangélisés et

formés doctrinalement et spirituellement par le rite romain traditionnel, et ces peuples ont trouvé dans ce rite leur foyer spirituel et liturgique. Le Pape Jean-Paul II a donné un exemple d'une appréciation sincère de la forme traditionnelle de la Messe, lorsqu'il a dit : Dans le Missel romain, dit « de saint Pie V », comme dans diverses liturgies orientales, il y a de belles prières par lesquelles le prêtre exprime le plus profond sentiment d'humilité et de révérence devant les saints mystères : elles révèlent la substance même de toute liturgie" (Message aux participants à l'Assemblée plénière de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, 21 septembre 2001).

Ce serait aller à l'encontre du véritable esprit de l'Église de tous les temps que d'exprimer aujourd'hui du mépris pour cette forme liturgique, de l'étiqueter comme « diviseur » et comme quelque chose de dangereux pour l'unité de l'Église, et d'émettre des normes visant à faire disparaître cette forme à terme. Les normes consacrées par le Motu Proprio du Pape François cherchent à arracher sans pitié aux âmes et aux vies de tant de catholiques la liturgie traditionnelle, qui est en soi sainte et représente la patrie spirituelle de ces catholiques. Avec ce Motu Proprio, les catholiques qui aujourd'hui ont été spirituellement nourris et formés par la liturgie traditionnelle de la Sainte Mère l'Église, ne vivront plus l'Église comme une mère mais plutôt comme une « marâtre », en accord avec la description du Pape François lui-même : « Une mère qui critique, qui dit du mal de ses enfants n'est pas une mère ! ». Je crois que l'on dit « marâtre » en italien..... Elle n'est pas une mère " (Discours aux hommes et femmes consacrés du diocèse de Rome, 16 mai 2015).

La lettre apostolique du pape François a été publiée le jour de la fête de Notre-Dame du Mont Carmel, patronne des carmélites (comme sainte Thérèse de Lisieux), qui prient particulièrement pour les prêtres. À la lumière de ces nouvelles mesures, que diriez-vous aux séminaristes diocésains et aux jeunes prêtres qui espéraient célébrer la messe traditionnelle en latin ?

Le cardinal Joseph Ratzinger a évoqué la limitation des pouvoirs du pape en matière de liturgie, avec cette explication éclairante : « Le pape n'est pas un monarque absolu dont la volonté fait loi ; il est plutôt le gardien de la Tradition authentique et, par conséquent, le premier garant de l'obéissance. Il ne peut pas faire ce qu'il veut, et il peut ainsi s'opposer à ceux qui, de leur côté, veulent faire ce qui leur passe par la tête. Sa règle n'est pas celle du pouvoir arbitraire, mais celle de l'obéissance dans la foi. C'est pourquoi, en ce qui concerne la liturgie, il a la tâche d'un jardinier, et non celle d'un technicien qui construit de nouvelles machines et jette les anciennes sur le tas de ferraille. Le »rite« , cette forme de célébration et de prière qui a mûri dans la foi et dans la vie de l'Église, est un condensé de la Tradition vivante, dans lequel le milieu qui utilise ce rite exprime toute sa foi et sa prière, et ainsi, en même temps, la communion des générations les unes avec les autres devient quelque chose que nous pouvons expérimenter, la communion avec les personnes qui prient avant nous et après nous. Ainsi, le rite est un bienfait donné à l'Église, une forme vivante de paradosis, de transmission de la Tradition ». (Préface de « Le développement organique de la liturgie. The Principles of Liturgical Reform and Their Relation to the Twentieth-century Liturgical Movement Prior to the Second Vatican Council » par Dom Alcuin Reid, San Francisco 2004).

La Messe traditionnelle est un trésor qui appartient à toute l'Église, puisqu'elle est célébrée et profondément considérée et aimée par les prêtres et les saints depuis au moins mille ans. En fait, la forme traditionnelle de la Messe était presque identique pendant des siècles avant la publication du Missel du Pape Pie V en 1570. Un trésor liturgique valide et hautement estimé, vieux de près de mille ans, n'est pas la propriété privée d'un pape, dont il peut disposer librement. Par conséquent, les séminaristes et les jeunes prêtres doivent demander le droit d'utiliser ce trésor commun de l'Église, et si ce droit leur est refusé, ils peuvent néanmoins l'utiliser, peut-être de manière clandestine. Ce ne serait pas un acte de désobéissance, mais plutôt d'obéissance à la Sainte Mère l'Église, qui nous a donné ce trésor liturgique. Le rejet ferme d'une forme liturgique presque millénaire par le pape François représente, en fait, un phénomène éphémère par rapport à l'esprit et à la praxis constants de l'Église.

Excellence, quelle a été votre impression jusqu'à présent de la mise en oeuvre de « Traditionis Custodes » ?

En quelques jours seulement, des évêques diocésains et même une conférence épiscopale entière ont déjà commencé à supprimer systématiquement toute célébration de la forme traditionnelle de la Sainte Messe. Ces nouveaux « inquisiteurs de la liturgie » ont fait preuve d'un cléralisme étonnamment rigide, semblable à celui décrit et déploré par le pape François, lorsqu'il a déclaré : « Il y a cet esprit de cléralisme dans l'Église, que l'on ressent : les clercs se sentent supérieurs, les clercs se détournent du peuple, les clercs disent toujours : »cela se fait comme ceci, comme cela, comme cela, et vous vous en allez !« ». (Méditation quotidienne de la Sainte Messe du 13 décembre 2016).

Le Motu Proprio anti-traditionnel du pape François partage certaines similitudes avec les décisions liturgiques fatidiques et extrêmement rigides prises par l'Église russe-orthodoxe sous le patriarche Nikon de Moscou entre 1652 et 1666. Cela a conduit à un schisme durable connu sous le nom de « Vieux Ritualistes » (en russe : staroobryadtsy), qui ont maintenu les pratiques liturgiques et rituelles de l'Église russe telles qu'elles étaient avant les réformes du patriarche Nikon. Résistant à l'adaptation de la piété russe aux formes contemporaines du culte grec-orthodoxe, ces vieux ritualistes ont été anathématisés, ainsi que leur rituel, lors du synode de 1666-67, ce qui a provoqué une division entre les vieux ritualistes et ceux qui ont suivi l'Église d'État dans sa condamnation du vieux rite. Aujourd'hui, l'Église orthodoxe russe regrette les décisions drastiques du patriarche Nikon, car si les normes qu'il a mises en oeuvre avaient été réellement pastorales et avaient permis l'utilisation de l'ancien rite, il n'y aurait pas eu un schisme de plusieurs siècles, avec de nombreuses souffrances inutiles et cruelles.

De nos jours, nous assistons à un nombre croissant de célébrations de la Sainte Messe, qui sont devenues une plate-forme pour promouvoir le style de vie pécheur de l'homosexualité - les soi-disant « messes LGBT », une expression qui est déjà en soi un blasphème. De telles messes sont tolérées par le Saint-Siège et de nombreux évêques. Il est urgent d'adopter un Motu Proprio avec des normes strictes supprimant la pratique de ces « messes LGBT », car elles sont un outrage à la majesté divine, un scandale pour les fidèles (les petits) et une injustice envers les personnes homosexuelles sexuellement actives qui, par ces célébrations, sont confirmées dans leurs péchés et dont le salut éternel est ainsi mis en danger.

Et pourtant, un certain nombre d'évêques, notamment aux Etats-Unis mais aussi ailleurs, comme en France, ont soutenu les fidèles de leur diocèse attachés à la messe latine traditionnelle. Que diriez-vous pour encourager ces frères évêques ? Et quelle attitude les fidèles doivent-ils avoir à l'égard de leurs évêques, dont beaucoup ont été eux-mêmes surpris par le document ?

Ces évêques ont fait preuve d'une véritable attitude apostolique et pastorale, comme ceux qui sont « des bergers avec l'odeur des brebis ». J'encourage ces évêques et beaucoup d'autres à poursuivre cette noble attitude pastorale. Que ni les louanges des hommes ni la crainte des hommes ne les animent, mais seulement la plus grande gloire de Dieu, et le plus grand bénéfice spirituel des âmes et leur salut éternel. De leur côté, les fidèles doivent manifester à l'égard de ces évêques, gratitude, respect et amour filial.

Quel effet pensez-vous que le Motu Proprio aura ?

Le nouveau Motu Proprio du Pape François est finalement une victoire à la Pyrrhus et aura un effet boomerang. Les nombreuses familles catholiques et le nombre toujours croissant de jeunes et de prêtres - en particulier de jeunes prêtres - qui assistent à la messe traditionnelle, ne pourront pas permettre que leur conscience soit violée par un acte administratif aussi radical. Dire à ces fidèles et à ces prêtres qu'ils doivent simplement être obéissants à ces normes ne fonctionnera finalement pas avec eux, parce qu'ils comprennent qu'un appel à l'obéissance perd son pouvoir quand le but est de supprimer la forme

traditionnelle de la liturgie, le grand trésor liturgique de l'Église romaine.

Avec le temps, une chaîne mondiale de messes-catacombes apparaîtra certainement, comme cela se produit dans les périodes d'urgence et de persécution. Il se peut que nous assistions à une ère de messes traditionnelles clandestines, semblables à celle si impressionnante décrite par Aloysius O'Kelly dans son tableau « Mass in Connemara (Ireland) during Penal Times ». Ou peut-être vivrons-nous une époque semblable à celle décrite par saint Basile le Grand, lorsque les catholiques traditionnels étaient persécutés par un épiscopat arien libéral au quatrième siècle. Saint Basile a écrit : « Les bouches des vrais croyants sont muettes, tandis que toute langue blasphématoire s'agite librement ; les choses saintes sont foulées aux pieds ; les meilleurs laïcs fuient les églises comme des écoles d'impiété ; et ils lèvent leurs mains dans les déserts avec des soupirs et des larmes vers leur Seigneur dans le ciel. Vous avez dû entendre ce qui se passe dans la plupart de nos villes, comment nos gens, avec femmes et enfants, et même nos vieillards, sortent en courant devant les murs, et font leurs prières en plein air, supportant avec une grande patience tous les inconvénients du temps, et attendant le secours du Seigneur » (Lettre 92).

L'admirable, harmonieuse et tout à fait spontanée diffusion et croissance continue de la forme traditionnelle de la Messe, dans presque tous les pays du monde, même dans les terres les plus reculées, est sans aucun doute l'oeuvre de l'Esprit Saint, et un véritable signe de notre temps. Cette forme de la célébration liturgique porte de véritables fruits spirituels, en particulier dans la vie des jeunes et des convertis à l'Église catholique, car beaucoup de ces derniers ont été attirés à la foi catholique précisément par le pouvoir irradiant de ce trésor de l'Église. Le pape François et les autres évêques qui exécuteront son Motu Proprio devraient sérieusement considérer le sage conseil de Gamaliel, et se demander s'ils ne sont pas en train de lutter contre une oeuvre de Dieu : « Dans le cas présent, je vous le dis, éloignez-vous de ces hommes et laissez-les tranquilles ; car si ce plan ou cette entreprise est le fait des hommes, il échouera ; mais s'il est de Dieu, vous ne pourrez pas les renverser. Vous pourriez même vous trouver en opposition avec Dieu ! » (Actes 5, 38-39). Puisse le pape François reconsidérer, en vue de l'éternité, son acte drastique et tragique, et rétracter courageusement et humblement ce nouveau Motu Proprio, en rappelant ses propres paroles : « En vérité, l'Église montre sa fidélité à l'Esprit Saint dans la mesure où elle ne cherche pas à le contrôler ou à le dompter. » (Homélie à la cathédrale catholique du Saint-Esprit, Istanbul, samedi 29 novembre 2014).

Pour l'instant, de nombreuses familles catholiques, des jeunes et des prêtres de tous les continents pleurent, car le Pape - leur père spirituel - les a privés de la nourriture spirituelle de la Messe traditionnelle, qui a tant renforcé leur foi et leur amour pour Dieu, pour la Sainte Mère l'Église et pour le Siège Apostolique. Ils peuvent, pour un temps, « partir en pleurant, portant la semence à semer, mais ils reviendront à la maison avec des cris de joie, apportant ses gerbes avec eux » (Psaume 126, 6).

Ces familles, ces jeunes et ces prêtres pourraient adresser au pape François ces mots ou des mots similaires : « Très Saint Père, rendez-nous ce grand trésor liturgique de l'Église. Ne nous traitez pas comme vos enfants de seconde zone. Ne violez pas nos consciences en nous forçant à adopter une forme liturgique unique et exclusive, vous qui avez toujours proclamé au monde entier la nécessité de la diversité, de l'accompagnement pastoral et du respect de la conscience. N'écoutez pas les représentants d'un cléricalisme rigide qui vous ont conseillé de réaliser une action aussi impitoyable. Soyez un vrai père de famille, qui »tire de son trésor ce qui est nouveau et ce qui est ancien« (Mt 13, 52). Si vous voulez bien entendre notre voix, au jour de votre jugement devant Dieu, nous serons vos meilleurs intercesseurs. » »

3 août 2021 Traduction : Fabienne Maria